C.G.T. des personnels
du Conseil Départemental
de l'Ardèche

Hôtel du Département - BP 737 07007 PRIVAS Cedex
Tél. portable syndicat : 06.86.28.41.07
Tél. : 04.75.66.97.11 - e-mail : syncgt@ardeche.fr
Blog : http://www.cgt-cd07.fr/

LE PRESIDENT S'EN PREND OUVERTEMENT A UN DE SES AGENTS

Monsieur AMRANE, président du conseil départemental de l'Ardèche, a déposé une plainte contre notre camarade Mustapha EL GARBI pour des faits en date du 16 juin 2022 lors de la séance publique du Département.

Les faits : Devant les multiples refus du président de recevoir la CGT, nous avions appelé à un rassemblement le jour de la réunion plénière afin de pouvoir approcher notre employeur et espérer avoir une rencontre avec ce dernier sur des sujets d'actualité comme le SEGUR, la mise en œuvre de la loi apportant des avancées importantes pour les assistants familiaux et, plus généralement, les problèmes des agents face à la flambée des prix qui viennent s'ajouter à des conditions de travail qui se dégradent de jour en jour.

Lors de la séance, les agents présents ont montré leur mécontentement par des pancartes dans la partie de la salle réservée au public. Le président a demandé aux agents de baisser les pancartes ce qui a été fait. Des cornes de brumes se sont fait entendre dans le hall de l'Hôtel du Département (HDD) et le président a ordonné une première interruption de séance pendant laquelle **ses services nous ont proposé une rencontre que nous avons bien évidement accepté mais à laquelle il n'y aura pas de suite. Cet acte sera considéré comme une ultime provocation.**

La séance reprend donc et alors que le président de l'exécutif s'écharpe avec son opposition : des altercations fusent entre un ancien Président et l'actuel président qui comparera l'ancien Président à Jérôme CAHUZAC ; ce qui lui vaudra d'être menacé d'une plainte en diffamation par l'ancien Président. Dans ce contexte plus que tendu, le président ordonne une deuxième interruption de séance. Les pancartes sont relevées à chaque attaque du social par la majorité. Le président réitère sa demande de baisser les pancartes, ce que Mustapha refusera sans réponse orale de sa part. **Pendant cette interruption, deux prises de paroles se tiendront dans le hall de l'hôtel du département et en présence d'une partie des élus départementaux, essentiellement de l'opposition. La première prise de parole, par Mustapha sur le sujet particulier des assistant familiaux et la seconde par le Secrétaire Général de la CGT sur des sujets plus globaux.**

La séance reprend et dès que le président se sera assuré de la présence de force de police à l'extérieur devant l'HDD, il provoque une troisième interruption de séance, décrète le huis-clôt et demande l'évacuation de la salle. **Cette évacuation se déroulera dans le calme et dans le respect des biens et des personnes.**

C'est par la presse que nous apprendrons en même temps que Mustapha, le dépôt de plainte contre lui, non pas en tant que représentant syndical mais en tant que président d'une association d'assistants familiaux ignorant ainsi son engagement syndical et ses mandats que ce soit en CCPD ou en CCPC.
Le président a fait une fois de plus le choix d'ignorer le dialogue social et l'apaisement qui aurait pu en découler. Le dépôt de plainte serait-il un moyen de faire pression sur ses agents afin de les faire taire en attaquant personnellement notre camarade Mustapha ? Est-ce la seule réponse aux agents sur leurs conditions de travail ? En tant qu'organisation syndicale, représentante des personnels du Département de l'Ardèche, la CGT apporte tout son soutien à Mustapha et ne cèdera pas au chantage !!!

La CGT des personnels du Conseil Départemental de l'Ardèche appelle à un rassemblement de soutien à notre camarade à l'occasion de sa convocation :

LUNDI 26 SEPTEMBRE
A PARTIR DE 9H00
DEVANT LA GENDARMERIE DU TEIL

Quand un militant CGT est attaqué, c'est toute la CGT que l'on attaque!